

Chiffres

POUR L'ALSACE
dossier

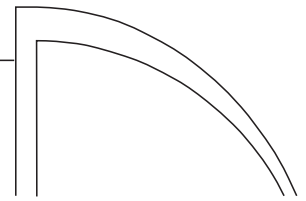
N° 10
MARS
2006



La fonction publique territoriale en Alsace

Approche par secteur d'activité





CETTE ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC

Le CNFPT Délégation Alsace-Moselle

5 rue des Récollets - BP 54093 - 57040 METZ CEDEX 1

Tél : 03 87 39 97 40 Fax : 03 87 39 97 69

Site Internet : www.alsacemoselle.cnfpt.fr

et

L'Observatoire de la Fonction Publique Territoriale

10-12 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Tél : 01 55 27 42 12

Site Internet : www.observatoire.cnfpt.fr

RÉALISATION ET COORDINATION

INSEE-ALSACE

Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin

67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 03 88 52 40 40 Fax : 03 88 52 40 82

Site Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Vincent LE CALONNEC

Responsable du projet : Matthieu MORANDO

Rédacteur en Chef : Jean-Baptiste RUDANT

Rédacteurs : Sonia BOURDIN (INSEE)
Jérôme PECH (CNFPT)

Cartographie : Christian MILANINI

Secrétaire de rédaction : Michèle HEINRICH

Maquette et mise en page : Chantal ROUSSELLE
Gabrielle SCHALCK

Photos Roberto Battistini
Colomba Productions

Impression Valblor - Illkirch-Graffenstaden

Dépôt légal Mars 2006

ISBN 2-11061 614-8

© INSEE - 2006

Sommaire :

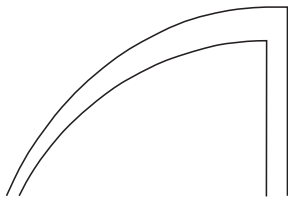
Avant-propos 3

Analyse détaillée 4

Premiers résultats Alsace-Lorraine 12

Méthodologie 14

Aucune reproduction de ce document, même partielle, autre que celles prévues à l'article L 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ne peut être faite sans l'autorisation expresse des partenaires.



Avant-propos

Depuis 20 ans, la décentralisation confère de plus en plus de responsabilités aux acteurs publics locaux et élargit sans cesse leurs domaines de compétence. Parallèlement, les effectifs de la fonction publique territoriale ont connu une croissance importante ces deux dernières décennies. En Alsace, ils représentent aujourd'hui 37 000 agents, soit 5 % de l'emploi total régional. L'importance de ces effectifs, l'entrée en application de l'acte II de la décentralisation, la forte évolution des métiers et les départs à la retraite des "papys boomers" rendent indispensable la connaissance statistique de ces emplois afin de mieux anticiper les besoins de recrutements et de formations.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise chaque année une enquête exhaustive sur les effectifs des collectivités locales en recensant les agents selon leur statut et leur cadre d'emploi. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a souhaité compléter cette enquête par une approche par secteur d'activité afin de mieux cerner l'emploi tel qu'on le rencontre dans l'organisation et la mise en œuvre des compétences des collectivités. Cette nouvelle approche de l'emploi territorial permet de répartir les effectifs en six grands domaines et en trente-sept secteurs d'activités. Cette grille de lecture couvre l'ensemble des champs d'intervention des collectivités.

Pour la première fois grâce à cette enquête, il est possible d'analyser l'emploi territorial en Alsace selon les grandes dimensions suivantes : le statut, la catégorie hiérarchique de l'agent, complétés par son service et/ou sa direction d'affectation. Car c'est bien au carrefour de ces approches complémentaires de l'emploi que pourront être appréhendées les problématiques de recrutement et plus généralement de mobilité et de formation des prochaines années.

L'enquête révèle que, dans notre région, 80% des agents exercent leurs compétences au service direct de la population dans les quatre grands domaines que sont les interventions techniques (30 % des effectifs), les prestations sociales et culturelles (25 %), les services enfance-jeunesse (17 %) et les missions régaliennes (7 %).

Voici présentés dans cette publication l'ensemble des résultats issus de cette enquête, fruit d'un partenariat fructueux entre nos deux organismes.

Nous formons le souhait que ce document constitue une référence utile à tous les acteurs attachés à la valorisation des ressources humaines au sein des collectivités locales.

Vincent LE CALONNEC
Directeur Régional de l'INSEE

Patrick BAILLARD
Directeur régional du CNFPT

36 900 agents territoriaux au service de la population en Alsace

Au 31 décembre 2004, les collectivités territoriales alsaciennes emploient près de 37 000 personnes. Huit agents sur dix sont au service direct des usagers et plus de la moitié travaillent dans le domaine des interventions techniques ou celui des prestations sociales et culturelles.

La fonction publique territoriale représente 5 % de l'emploi total en Alsace. Elle compte 36 900 agents au 31 décembre 2004. La majorité des employés territoriaux sont de catégorie C (73 %), près de 16 % sont de niveau B et 11 % sont de catégorie A, une part plus importante qu'au niveau national¹ (7 %). La proportion des agents titulaires, qui représentent 73 % des effectifs territoriaux, est légèrement plus faible en Alsace qu'au niveau national, où elle s'établit à 76 %. La répartition des effectifs alsaciens selon les six domaines et trente-six secteurs d'activité retenus dans cette enquête met en avant le lien entre catégorie hiérarchique, statut, organisme employeur et activité.

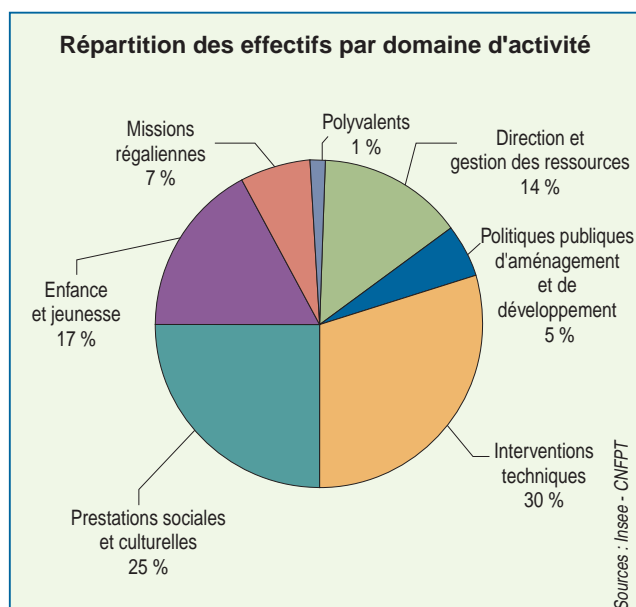
Un profil fonction de l'activité

La répartition des agents selon le statut ou la catégorie hiérarchique varie en fonction du domaine d'activité. Ainsi se dégagent des caractéristiques significatives pour certains domaines.

Premier domaine employeur de la région, **les interventions techniques** emploient 30 % des agents territoriaux. Ses effectifs sont caractérisés d'abord par une forte proportion de cadres C, supérieure de 16 points à la moyenne régionale. Cette caractéristique est partagée par l'ensemble des secteurs des interventions techniques. Ce domaine présente également une part d'agents titulaires élevée. Les secteurs "propreté, collecte et gestion des déchets", "voirie, infrastructures, réseaux divers" et "espaces verts", qui regroupent à eux trois la moitié des effectifs du domaine, comptent plus de 80 % d'agents titulaires. Seul le secteur "bâtiment et patrimoine bâti", qui concentre à lui seul près de 10 % des effectifs tous domaines confondus, est à cet égard en retrait avec seulement 73 % de titulaires.

Moins de titulaires dans le social et l'enfance

En Alsace, un cadre B sur deux, et un cadre A sur trois travaillent dans le domaine des **prestations sociales et culturelles** qui regroupe un quart des agents territoriaux de la région. Ce taux d'encadrement élevé pour le domaine révèle des profils différents à un niveau plus fin. Dans la santé et les laboratoires, près d'un agent sur trois est de catégorie A. La nature des activités liées à ces secteurs, telles que celles des



¹ Les effectifs au niveau national sont issus de l'enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux au 31 décembre 2003.

Effectifs des collectivités et établissements territoriaux d'Alsace par domaine et secteur d'activités

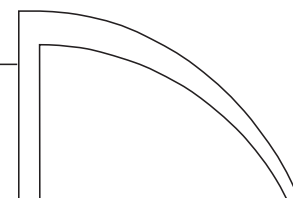
	Effectifs		Statut			Catégorie hiérarchique (hors emplois aidés)		
	En nombre	En % du total	Titulaires en %	Non-titulaires en %	Emplois aidés en %	A en %	B en %	C en %
Équipe de direction	1 248	3,4	83	17	0	53	14	33
Affaires juridiques et administratives	1 683	4,6	84	15	1	20	17	63
Gestion financière et comptabilité	925	2,5	89	11	0	20	16	64
Personnel et ressources humaines	801	2,2	87	8	5	17	24	59
Informatique et traitement de l'information	347	0,9	67	30	3	32	34	34
Communication	324	0,9	50	44	5	24	20	57
Direction et gestion des ressources	5 328	14,4	82	17	2	28	18	53
Politique de la ville	122	0,3	66	30	4	41	16	43
Urbanisme et aménagement	805	2,2	85	15	0	23	33	44
Transports et déplacements	209	0,6	76	22	1	17	15	68
Environnement	283	0,8	40	58	2	22	16	62
Action économique et développement local	326	0,9	62	36	1	42	18	40
Formation professionnelle	102	0,3	65	31	4	44	17	39
Europe, International	53	0,1	54	46	0	55	12	33
Politiques publiques d'aménagement et de développement	1 900	5,2	70	29	1	28	24	48
Bâtiments et patrimoine bâti	3 600	9,8	73	25	2	5	7	88
Voirie, infrastructures et réseaux divers	1 667	4,5	82	14	5	3	7	89
Eau et assainissement	1 216	3,3	80	18	2	5	16	79
Propreté, collecte et gestion des déchets	1 798	4,9	94	4	2	2	3	95
Espaces verts	1 737	4,7	84	6	10	1	5	93
Ateliers et matériels	1 019	2,8	93	5	2	1	8	90
Interventions techniques	11 038	29,9	82	14	4	3	7	89
Restauration collective	213	0,6	52	40	8	0	2	98
Action culturelle	1 283	3,5	31	68	2	21	13	66
Culture - lecture publique	751	2,0	84	11	5	11	31	57
Culture - patrimoine	710	1,9	72	25	3	15	11	74
Culture - enseignement artistique	1 474	4,0	27	73	0	20	56	24
Social	1 976	5,4	80	19	1	10	38	52
Logement, habitat	536	1,5	80	20	1	3	8	89
Santé	855	2,3	82	17	1	32	49	19
Laboratoires	46	0,1	65	35	0	15	38	47
Sport	1 335	3,6	85	11	4	3	25	72
Prestations sociales et culturelles	9 180	24,9	64	34	2	14	32	54
Petite enfance	1 871	5,1	41	56	3	3	14	83
Affaires scolaires et péri-scolaires	3 978	10,8	66	28	5	1	4	95
Jeunesse et animation	508	1,4	54	27	19	10	18	72
Enfance et jeunesse	6 358	17,2	58	36	6	2	8	90
Population	711	1,9	93	5	2	4	10	86
Funéraire	109	0,3	97	2	1	2	4	94
Police et sécurité	790	2,1	83	13	4	3	5	92
Pompiers et secours	946	2,6	96	4	0	5	9	86
Missions régaliennes	2 556	6,9	91	7	2	4	8	88
Polyvalents	515	1,4	68	31	1	7	10	83
Ensemble	36 873	100,0	73	24	3	11	16	73

Sources : Insee - CNFPT

Note de lecture : le secteur "affaires juridiques et administratives" comptabilise 1 683 agents qui représentent 4,6 % de l'ensemble des agents. Ces 1 683 agents se répartissent en 84 % de titulaires, 15 % de non-titulaires et 1 % d'emplois aidés. Hors emplois aidés, 20 % de ces agents sont de catégorie A, 16 % de catégorie B et 63 % de catégorie C.

centres de soins, la protection maternelle et infantile, et les services vétérinaires explique la forte proportion de cadres A et B. De même dans l'action culturelle (organisation d'événements et de manifestations culturel-

les diverses) ou l'enseignement artistique, les cadres A représentent plus d'un cinquième des effectifs. A contrario, les secteurs "logement, habitat", la restauration collective et le sport n'en comptent pratiquement



Effectifs des collectivités et établissements territoriaux par type d'employeur et de domaine

	Effectifs	En % du total	Direction et gestion des ressources (en %)	Politiques publiques ** (en %)	Interventions techniques (en %)	Prestations sociales et culturelles (en %)	Enfance et jeunesse (en %)	Missions régaliennes (en %)	Polyvalence (en %)
Conseil régional	444	1,2	32,2	51,4	11,5	3,2	0,0	0,0	1,8
Conseils Généraux	3 418	9,3	13,6	7,3	13,3	44,7	21,1	0,0	0,0
Services Départementaux d'Incendie et de secours	1 110	3,0	12,3	2,2	4,8	0,7	0,0	80,0	0,0
Organismes régionaux et départementaux	4 972	13,5	15,0	10,1	11,2	31,2	14,5	17,9	0,2
Communes									
< 500 habitants	1 053	2,9	29,2	2,3	44,9	0,8	11,3	0,7	10,8
500 à 999 habitants	1 487	4,0	24,4	1,0	40,7	1,9	18,6	4,9	8,6
1 000 à 3 499 habitants	3 208	8,7	16,6	2,6	45,5	7,8	17,9	6,7	2,9
3 500 à 10 000 habitants	3 555	9,6	13,4	2,7	41,0	20,6	15,1	6,7	0,4
10 000 à 19 999 habitants	3 212	8,7	11,7	3,3	34,7	22,2	21,8	6,2	0,2
20 000 habitants et plus	4 640	12,6	7,5	4,3	26,9	30,7	21,7	8,1	0,7
Centres communaux d'action sociale	484	1,3	2,9	0,0	4,0	60,0	33,1	0,0	0,0
Organismes communaux	17 639	47,8	13,7	3,0	36,2	19,6	19,1	6,3	2,2
CUS + Communautés d'agglomération	8 967	24,3	10,8	6,3	28,5	28,3	20,4	5,8	0,0
Communautés de communes	1 786	4,8	19,1	8,7	26,5	28,1	16,4	0,5	0,7
Syndicats intercommunaux (SIVU, SIVOM, Mixtes)	2 013	5,5	19,8	7,4	45,6	17,4	7,1	1,7	0,9
Organismes intercommunaux	12 766	34,6	13,4	6,8	30,9	26,6	17,7	4,4	0,2
OPHLM	906	2,5	32,9	0,6	15,6	51,0	0,0	0,0	0,0
Organismes divers*	591	1,6	26,3	0,2	2,9	55,5	0,0	0,0	15,1
Autres organismes	1 497	4,1	30,3	0,4	10,6	52,8	0,0	0,0	6,0
Total	36 873	100,0	14,4	5,2	29,9	24,9	17,2	6,9	1,4

Sources : Insee - CNFPT

* Établissements publics, Caisse de Crédit Municipal

** Politiques publiques d'aménagement et de développement

aucun. La répartition selon le statut est elle aussi très variable. Les 1 500 agents de l'enseignement artistique sont pour les trois quarts non-titulaires, alors que les effectifs dans le social et le sport se composent à plus de 80 % de titulaires.

Avec 6 400 agents, le domaine de **l'enfance et de la jeunesse** représente 17 % des effectifs territoriaux. Près de neuf agents sur dix sont de niveau C, soit 17 points de plus que la moyenne tous domaines confondus. Les effectifs se caractérisent également par une forte proportion de non-titulaires, qui s'explique en grande partie par la présence d'assistantes maternelles, et par un nombre important d'emplois aidés : 6 % des effectifs du domaine enfance et jeunesse sont sous contrat de type CES ou emploi-jeune. Ils sont particulièrement nombreux dans le secteur de la jeunesse et de l'animation (centres de loisirs, maisons de jeunes) ainsi que dans celui des affaires scolaires et péri-scolaires. Ce dernier, qui occupe plus de six

agents sur dix du domaine "enfance et jeunesse", compte par ailleurs moins de 5 % d'agents de catégorie A ou B.

Nombreux cadres A dans le domaine "direction et gestion des ressources"

Le domaine de la **direction et de la gestion des ressources** emploie 5 300 agents, soit 14 % des effectifs territoriaux. Ce domaine se caractérise par une forte proportion de cadres A. Parmi les équipes de direction, un agent sur deux est de niveau A, et moins d'un tiers est C. À l'inverse, les affaires juridiques et administratives et la gestion financière comptent une majorité d'agents de niveau C. Les emplois relevant de l'informatique se répartissent à parts égales entre les différentes catégories. Sur l'ensemble du domaine, les titulaires représentent 82 % des effectifs. Cependant, le secteur de la communication se distingue par une forte proportion d'emplois aidés et de non-titulaires.

Une polyvalence importante dans les petites communautés

En Alsace, un peu plus de 500 agents sont concernés par la polyvalence soit 1,4 % des effectifs territoriaux. Cette part est plus faible que celle enregistrée par d'autres régions : en Franche-Comté, la part de polyvalents est de 5,8 %, dans les Pays de la Loire de 2,4 % et en Bretagne, de 1,9 %.

L'enquête a dégagé deux types de polyvalence : une première plutôt administrative et une seconde plutôt technique. Pour la première, les agents concernés ont été reclassés dans le secteur des affaires juridiques et comptables. Ils assurent toutes les activités administratives dans les mairies. Les autres sont des agents polyvalents qui oeuvrent essentiellement dans le domaine des interventions techniques. Ils sont aussi bien chargés de l'entretien de la voirie, des espaces verts et du bâtiment, mais peuvent également intervenir dans les autres secteurs et n'ont aucune activité dominante.

Deux agents polyvalents sur trois sont titulaires et 82 % sont de catégorie C. Trois polyvalents sur quatre travaillent dans les communes. Près de la moitié de ces polyvalents est employée par des communes de moins de 1 000 habitants.

Peu de cadres A et B sont polyvalents
Répartition des polyvalents par catégorie hiérarchique

	Catégorie hiérarchique				Total
	A	B	C	Autres	
Effectifs	37	51	421	6	515
%	7,1	9,9	81,8	1,2	100,0

Sources : Insee - CNFPT

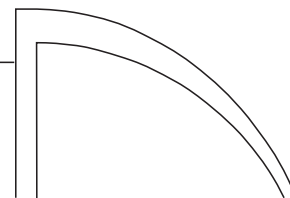
Près de 2 600 agents travaillent dans le domaine des **missions régaliennes**. Avec 2 200 agents, essentiellement de catégorie C, les titulaires représentent 91 % des effectifs. Ils se répartissent à parts à peu près équivalentes entre les secteurs "pompiers et secours", "police et sécurité", et "population" (état civil, listes électorales et recensement). Les activités liées au funéraire emploient très peu de personnel.

Enfin, avec 1 900 agents, le domaine des **politiques publiques d'aménagement et de développement** ne regroupe que 5 % des effectifs alsaciens. Avec plus d'un agent sur deux de catégorie A ou B, la présence de l'encadrement intermédiaire est plus marquée que sur l'ensemble des secteurs. La part des titulaires est elle inférieure de 3 points à la valeur régionale. Le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement emploie 800 personnes soit 42 % des effectifs du domaine. Les secteurs "politique de la ville", de la formation professionnelle, et de l'international emploient eux quelque 120 agents.

Une diversification des activités fonction de l'organisme

La répartition par secteur d'activité des agents des organismes régionaux et départementaux reflète les domaines d'intervention de ces derniers. Pour mener à bien leurs missions, ils emploient en effet davantage de cadres A que la moyenne régionale, dans des activités telles que la politique de la ville ou le social.

Parmi les 440 agents du Conseil régional, un tiers travaille dans la gestion des ressources et la moitié dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. Ce domaine concerne plus particulièrement les attributions du Conseil régional en matière de transports publics et scolaires, d'action économique et de formation professionnelle. Les effectifs du Conseil régional se caractérisent par une part plus forte de cadres A (47 %) et de cadres B (23 %) que la moyenne des organismes. Ils comptent également une part plus importante de non-titulaires.



Effectifs des collectivités et établissement territoriaux par statut, catégorie et type d'employeur

	Effectifs	Statut en %			Catégorie hiérarchique en % (hors emplois aidés)		
		Titulaires	Non-titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Conseil régional	444	61,3	37,8	0,9	47,7	23,0	29,3
Conseils Généraux	3 418	66,2	33,7	0,1	19,2	34,3	46,6
Services Départementaux d'Incendie et de secours	1 110	97,1	0,9	2,0	7,4	11,2	81,3
Organismes régionaux et départementaux	4 972	72,7	26,7	0,6	19,1	28,2	52,7
Communes							
< 500 habitants	1 053	67,3	31,0	1,7	17,8	6,8	75,4
500 à 999 habitants	1 487	75,6	21,2	3,1	7,1	3,9	89,0
1 000 à 3 499 habitants	3 208	80,3	14,7	5,1	6,3	6,4	87,3
3 500 à 10 000 habitants	3 555	72,1	23,5	4,3	5,8	13,4	80,8
10 000 à 19 999 habitants	3 212	77,1	18,7	4,1	6,1	15,8	78,0
20 000 habitants et plus	4 640	73,9	22,9	3,2	9,2	14,8	75,9
Centres communaux d'action sociale	484	49,1	37,6	13,2	5,6	9,4	85,0
Organismes communaux	17 639	74,4	21,5	4,1	7,7	11,7	80,7
CUS + Communautés d'agglomération	8 967	76,9	20,3	2,7	12,4	16,4	71,2
Communautés de communes	1 786	63,5	33,1	3,4	13,2	23,6	63,2
Syndicats intercommunaux (SIVU, SIVOM, Mixtes)	2 013	61,9	35,8	2,2	11,9	14,9	73,2
Organismes intercommunaux	12 766	72,7	24,6	2,7	12,4	17,2	70,4
OPHLM	906	77,0	22,2	0,8	9,4	13,2	77,5
Organismes divers*	591	53,3	46,4	0,3	8,5	20,9	70,6
Autres organismes	1 497	67,6	31,8	0,6	9,0	16,2	74,8
Total	36 873	73,3	23,7	3,0	11,0	16,0	73,0

Sources : Insee - CNFPT

*Établissements publics, Caisse de Crédit Municipal

Plus de 3 400 agents travaillent pour les deux conseils généraux, soit 9 % des effectifs territoriaux alsaciens. Les conseils généraux étant chargés en particulier de missions d'action sociale telles que la gestion du RMI, l'aide à l'enfance ou l'aide aux personnes âgées et aux handicapés, il en résulte une forte concentration des agents dans le domaine des prestations sociales et culturelles (45 %). Le domaine de l'enfance et de la jeunesse occupe 21 % des agents des conseils généraux. Plus largement, les activités relevant de la santé publique, du social et de la petite enfance emploient près de 6 agents départementaux sur 10. Les agents de catégorie A et B représentent 53 % des effectifs des conseils généraux contre 27 % tous organismes confondus. La répartition des effectifs en termes de statut est comparable à celle du Conseil régional, avec deux tiers de titulaires.

Pour les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, la nature de leurs activités se traduit par 80 % d'agents principalement titulaires et de niveau C exerçant dans le secteur "pompiers et secours".

Un agent territorial sur deux dans les communes

Les organismes communaux emploient quant à eux 48 % des agents territoriaux alsaciens. Le domaine des interventions techniques concentre à lui seul 36 % des agents communaux. Parmi les trente-six secteurs d'activité, l'entretien et la rénovation des bâtiments et du patrimoine bâti est le plus important. La proportion des agents qui travaillent dans ce secteur diminue à l'inverse de la population des communes. Ainsi, dans les communes de moins de 500 habitants, 30 % des effectifs y travaillent, dans celles de 1 000 à 3 500, 22 % y sont employés, et 6 % dans les communes de plus de 20 000 habitants. Cette tendance vaut également pour les effectifs exerçant dans les équipes de direction, les affaires juridiques et la gestion financière. À l'opposé, la part du secteur de la petite enfance (chargé des crèches et des gardes à domicile) s'accroît avec la taille de la commune. D'autres secteurs moins importants en terme d'effectifs suivent aussi cette tendance. Ainsi, la part des effectifs dans des secteurs comme la culture, le sport, la police,

l'urbanisme et la politique de la ville augmente avec la population.

Globalement, les activités des communes sont assez peu variées pour les plus petites d'entre elles, et elles se diversifient à partir de la tranche de 1 000 à 3 500 habitants. Également, le taux d'encadrement intermédiaire augmente avec la taille de la commune. Par ailleurs, les agents communaux sont majoritairement titulaires et de catégorie C, les centres communaux d'action sociale faisant toutefois exception.

Un agent sur trois dans l'intercommunalité

Les organismes intercommunaux emploient plus de 12 800 agents territoriaux. Trois types d'organismes structurent l'intercommunalité alsacienne. Celle plutôt urbaine regroupe la Communauté Urbaine de Strasbourg et les deux communautés d'agglomération du Haut-Rhin : 70 % des agents intercommunaux y travaillent. Viennent ensuite les syndicats intercommunaux qui représentent 16 % des agents intercommunaux et enfin les communautés de communes. Près de 31 % des agents intercommunaux exercent dans le domaine des interventions techniques. La mutualisation de certaines tâches au niveau des organismes intercommunaux explique une part importante d'effectifs exerçant dans les secteurs de "l'eau et assainissement", de la "propreté, collecte et gestion des déchets", ainsi que des affaires scolaires et péri-scolaires. Le sport et l'action culturelle emploient également, dans une moindre proportion, des agents intercommunaux.

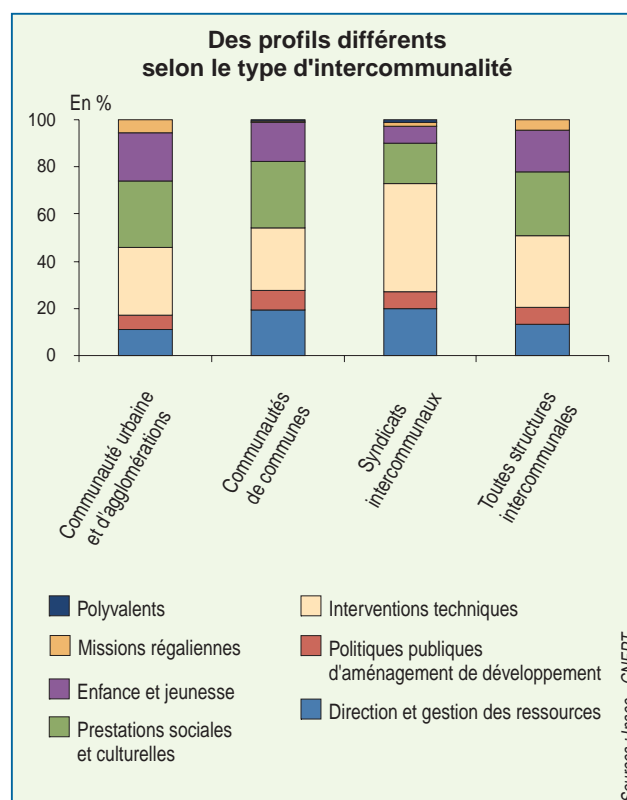
Les communautés de communes connaissent une répartition proche de celle de l'intercommunalité urbaine : elles concentrent plus de la moitié de leurs effectifs dans les domaines des interventions techniques et des prestations sociales. En ordre décroissant d'effectifs, viennent ensuite les domaines de l'enfance et de la jeunesse et celui de la direction et de la gestion des ressources.

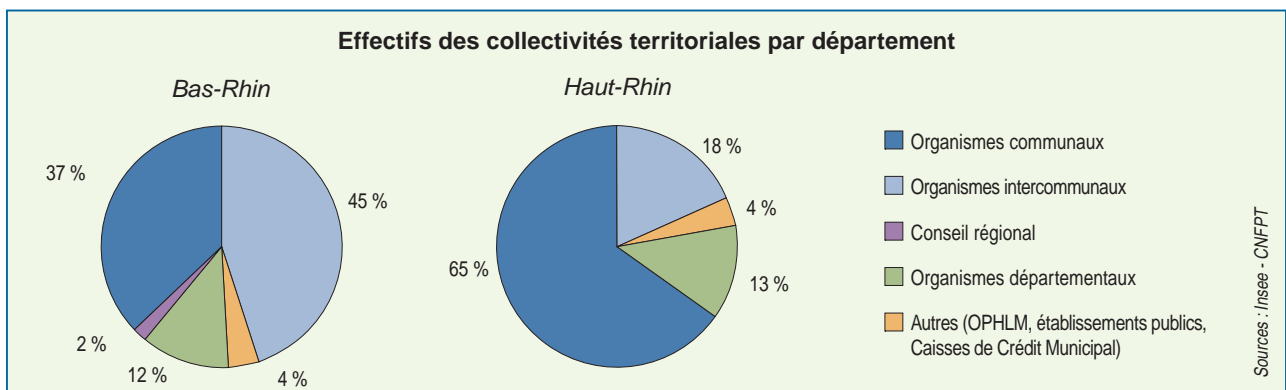
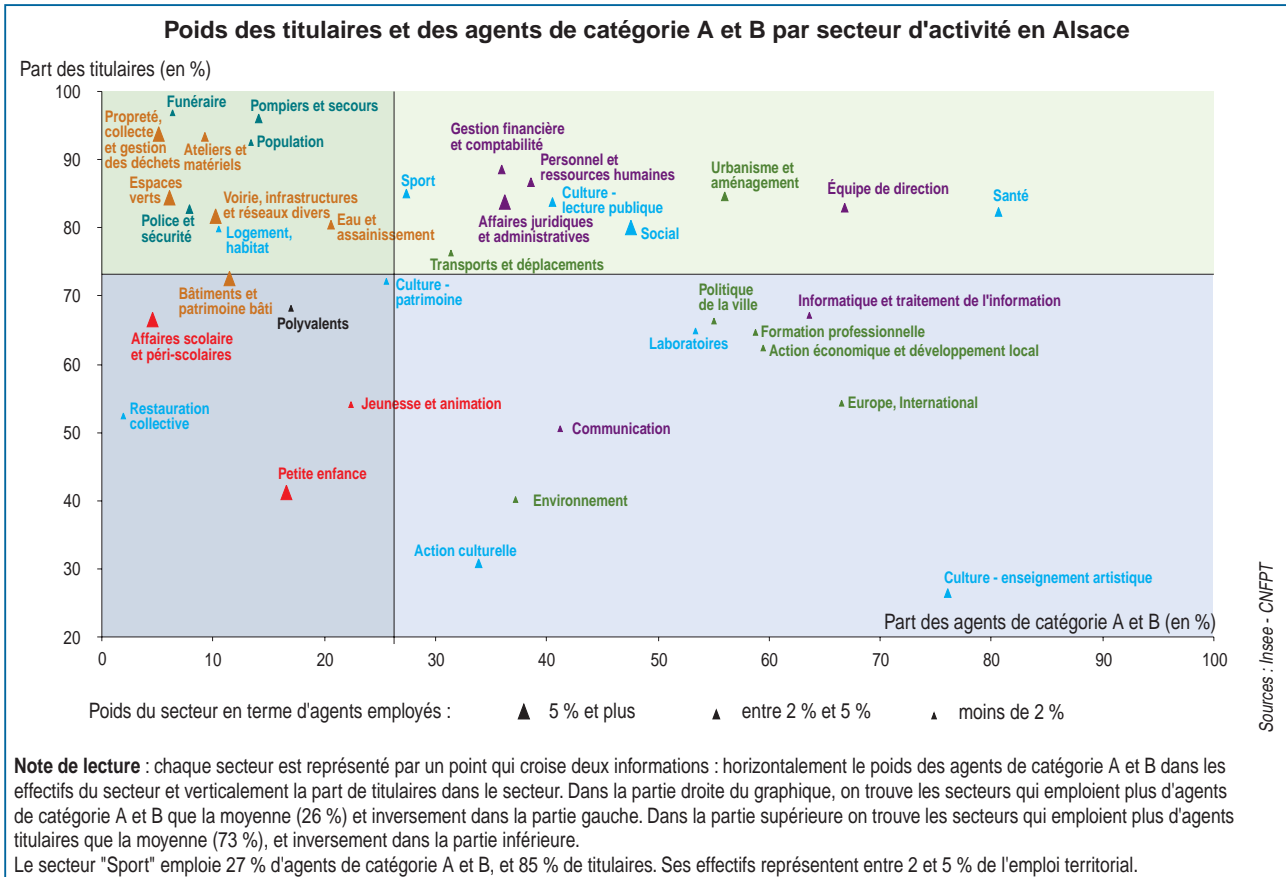
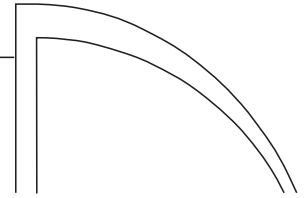
Parmi les agents travaillant pour une structure intercommunale, 72 % sont titulaires, 25 % sont non-titulaires et 3 % occupent un emploi aidé. L'intercommu-

nalité emploie 12 % de cadres A, 17 % de cadres B et 68 % de cadre C, avec une répartition différente selon le type d'organisme. Ainsi, la part de cadres B est plus élevée dans les communautés de communes, celle des cadres C dans les syndicats intercommunaux.

Enfin, les autres organismes regroupent les OPHLM, les établissements publics et la Caisse de Crédit Municipal. À vocation sociale, les OPHLM comptabilisent la moitié de leurs effectifs dans le domaine des prestations sociales dont dépend le secteur du logement.

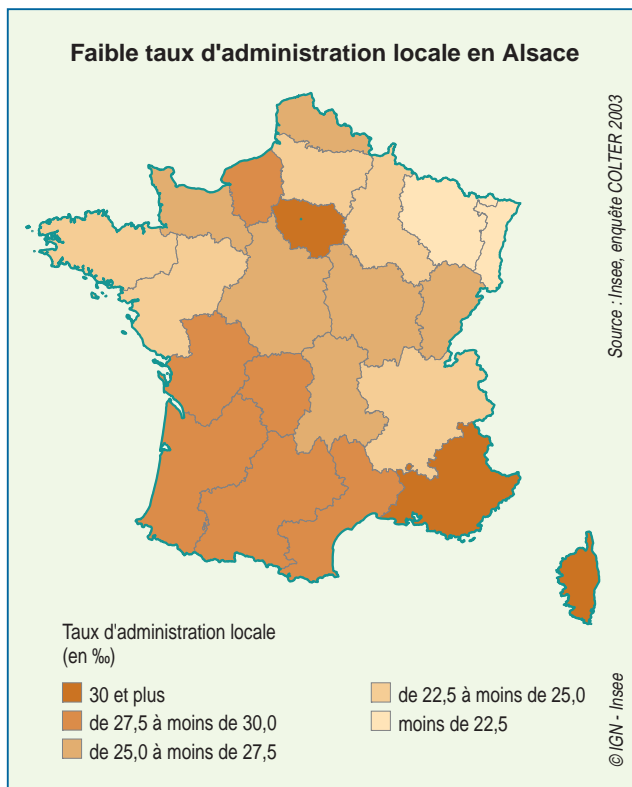
Sonia BOURDIN





Fin 2004, les collectivités alsaciennes emploient quelque 22 600 agents dans le Bas-Rhin, soit 61,2 % des effectifs, et 14 300 dans le Haut-Rhin.

La répartition des agents selon le type d'employeur n'est pas comparable entre les deux départements : la Communauté Urbaine de Strasbourg et la ville de Strasbourg ayant regroupé leurs services en une administration unique. Néanmoins, le département du Bas-Rhin se distingue de celui du Haut-Rhin par une proportion plus élevée de cadres de niveau A et B et de non-titulaires due en partie à la présence du Conseil régional. La répartition par domaine d'activité diffère légèrement d'un département à l'autre. Ainsi, dans le département du Haut-Rhin, les agents du domaine des interventions techniques représentent une part plus importante de l'emploi (31 % contre 29 % dans le Bas-Rhin). À l'inverse, les domaines "prestations sociales et culturelles", et "politiques publiques" concentrent une part plus importante d'effectifs dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin.



Évolutions des effectifs territoriaux

En 2003, l'enquête annuelle des effectifs dans les collectivités territoriales comptabilisait 1,677 million d'agents territoriaux en métropole soit 1,6 % d'effectifs supplémentaires en un an.

En Alsace, plus de 36 600 agents occupaient un emploi dans la fonction publique territoriale. Malgré une forte progression des effectifs (+5,3 % entre 2002 et 2003), l'Alsace connaît un taux d'administration relativement faible. En 2004, la région comptait 20,5 agents territoriaux pour 1 000 habitants. Pour la France, ce même rapport s'élève à 24,3. Pour le département du Bas-Rhin, le taux d'administration est supérieur à celui du Haut-Rhin : respectivement de 21,2 ‰ et 19,5 ‰.

Au cours des deux dernières années, l'accroissement des effectifs territoriaux en France s'est un peu ralenti. En 2005, ont débuté les transferts d'agents de la fonction publique d'état vers celle de la territoriale : environ 3 070 agents étaient concernés. En 2006, le nombre de transferts prévus est estimé à 54 000 agents. En revanche, les perspectives de recrutement paraissent moins soutenues en 2006.

Sources : Insee Enquête Colter - Notes de conjoncture Observatoire de la Fonction Publique Territoriale

Les principaux domaines de compétences des collectivités (liste non exhaustive) :

Région :

Formation professionnelle, apprentissage
Aménagement du territoire
Développement économique - tourisme
Lycées (bâtiments, restauration, entretien...)
Inventaire du patrimoine
Transports ferroviaires

Département :

Action sociale
Routes
Collèges et transports scolaires
Bibliothèques et archives
Développement économique

Communes :

Enseignement (écoles maternelles et élémentaires)
Transports urbains
Action sociale (CCAS)
Action culturelle (bibliothèques, médiathèques)
Urbanisme et aménagement du territoire
Missions régaliennes

Les collectivités territoriales emploient 29 % des fonctionnaires en Alsace

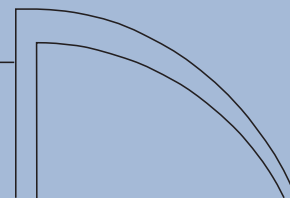
	Alsace*		France*	
	En nombre	En % du total	En nombre	En % du total
État	62 961	49	2 326 407	47
Territoriale	36 760	29	1 746 895	36
Hospitalière	28 918	22	855 757	17
Total	128 639	100	4 929 059	100

Source : Insee, DREES

* au 31/12/2003

Communautés urbaine, d'agglomération et de communes :

Développement économique, social et culturel de l'espace communautaire
Aménagement
Protection de l'environnement et du cadre de vie (gestion des déchets, lutte contre la pollution)
Politique de logement social
Politique de la ville
Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau, cimetières)



E

mploi public territorial en Alsace et Lorraine : 80 % des agents affectés à la mise en œuvre directe des politiques publiques

Les collectivités et établissements territoriaux d'Alsace et de Lorraine ont répondu en 2005 à la même enquête sur la répartition des effectifs territoriaux par secteur d'activité. Les premiers résultats de ces enquêtes ont été analysés et présentés à un niveau interrégional lors de la conférence "Emploi et formation" qui s'est tenue à Saverne le 20 octobre 2005. Voici le support diffusé au cours de cette conférence.

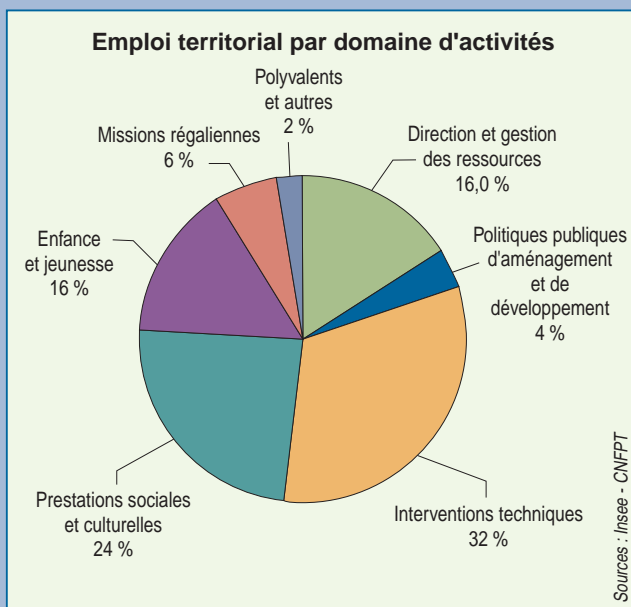
Au 31 décembre 2004, les 5 500 collectivités et établissements territoriaux d'Alsace et de Lorraine emploient près de 88 000 personnes, soit 6 % de l'emploi total.

71 % des agents sont titulaires et un agent sur quatre relève d'une catégorie d'encadrement supérieur ou intermédiaire.

Les deux principaux domaines d'activité des collectivités, celui des interventions techniques et celui des prestations sociales et culturelles, regroupent 56 % des personnels, pourcentage équivalent au niveau national.

Parmi les 88 000 agents territoriaux employés par les collectivités fin 2004, on compte 71 % de titulaires, 24 % de non titulaires et 5 % d'emplois aidés.

Dans l'interrégion, 10 % des agents relèvent de la catégorie A, 16 % de la catégorie B et 74 % de la catégorie C. Cette répartition des agents par catégorie hiérarchique correspond à celle observée au niveau national.



Six grands domaines d'activités structurent l'organisation des services des collectivités locales. Dans l'interrégion Alsace-Lorraine, la répartition des effectifs selon ces domaines d'activités est sensiblement la même que celle observée pour la France entière. À noter cependant la part légèrement plus importante des interventions techniques et des prestations sociales et culturelles, aux dépens des services enfance et jeunesse.

Comparativement à l'ensemble des personnels territoriaux en Alsace et Lorraine, chacun de ces domaines présente une structure spécifique de l'emploi, au regard des statuts comme des catégories hiérarchiques (cf. tableau ci-contre). Ainsi les agents titulaires occupent une part plus importante des effectifs dans les domaines de direction et gestion des ressources, interventions techniques et

missions régaliennes.
A contrario, la part des non titulaires est plus élevée dans les prestations sociales et culturelles et les services enfance et jeunesse.

Par ailleurs, la proportion d'agents de catégorie A est nettement supérieure dans les domaines de direction et gestion des ressources et politiques publiques d'aménagement et de développement.

Les personnels de catégorie B sont eux fortement présents dans les prestations sociales et culturelles.

Les agents de catégorie C composent une très large majorité des personnels des domaines des interventions techniques et enfance-jeunesse.

Voici dans les grandes lignes les premiers résultats de l'enquête réalisée par les directions régionales de l'Insee Alsace et Lorraine, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Grâce à cette enquête, il est pour la première fois possible d'analyser l'emploi territorial en interrégion Alsace et Lorraine selon les grandes dimensions suivantes : le statut, la catégorie hiérarchique de l'agent, complétés par son service et/ou sa direction d'affectation.

Car c'est bien au croisement de ces approches complémentaires de l'emploi que pourront être appréhen-

dées les problématiques de recrutement et plus généralement de mobilité et de formation des prochaines années.

D'ici fin 2005, ces premiers résultats seront suivis de publications régionales plus détaillées, réalisées en partenariat avec l'Insee.

Jérôme PECH
Observatoire de la fonction publique territoriale

Précisions méthodologiques

Enquête réalisée par voie postale au cours du premier semestre 2005 auprès d'un échantillon (représentatif par type et taille d'employeur, département et catégorie hiérarchique) de 700 collectivités et établissements d'Alsace et 1 100 de Lorraine. Le taux de réponse s'élève à 93 % en Alsace et 89 % en Lorraine. Aussi les résultats présentés dans cette publication sont redressés.

Effectifs par domaine d'activités - Interrégion Alsace-Lorraine

	Effectifs	En % du total	Statut en %			Catégorie en %		
			Titulaires	Non titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Direction et gestion des ressources	14 087	16,0	79,5	18,7	1,8	25,2	16,6	58,2
Politiques publiques d'aménagement et de développement	3 475	4,0	68,1	26,4	5,5	25,5	23,9	50,6
Interventions techniques	27 897	31,8	74,9	18,8	6,3	2,4	6,8	90,8
Prestations sociales et culturelles	20 950	23,9	66,5	30,4	3,1	12,0	32,3	55,7
Enfance et jeunesse	13 690	15,6	59,3	32,9	7,8	2,1	8,7	89,2
Missions régaliennes	5 454	6,2	91,2	7,3	1,5	3,3	8,0	88,7
Polyvalents	2 233	2,5	60,4	28,9	10,7	17,4	4,2	78,4
Ensemble	87 786	100,0	71,6	23,6	4,8	9,8	15,6	74,6

Sources : Insee - CNFPT

CNFPT - Octobre 2005

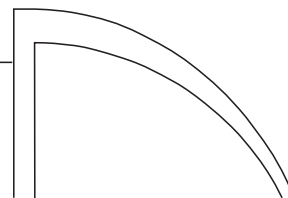
Directeur de la publication : André Rossinot - Directeur adjoint de la publication : Jacques Charlot

Rédacteur en chef : Mohamed Amine - Rédacteur : Jérôme Pech

Observatoire de la fonction publique territoriale - 10/12 rue d'Anjou - 75 008 Paris

Tél. : 01 55 27 42 12 - Fax : 01 55 27 42 28 - Site www.observatoire.cnfpt.fr

Remerciements aux directions régionales Alsace et Lorraine de l'Insee



L'approche emploi de l'enquête

À la demande du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et en partenariat avec lui, l'INSEE Alsace a réalisé en 2005 **une enquête auprès des collectivités territoriales de la région sur l'emploi par secteur d'activité**. L'objectif de cette enquête est de recenser les effectifs des collectivités territoriales par secteur d'activité pour mieux cerner les besoins en recrutement et en formation. La notion de secteur d'activité renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité. Un secteur regroupe tous les services et directions dont les activités fournissent des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis...

36 secteurs d'activité ont été définis et regroupés dans six grands domaines d'activité à savoir le "pilotage et la gestion des ressources", les "politiques d'aménagement et de développement", les "interventions techniques", "l'enfance et la jeunesse", les "prestations sociales et culturelles" et les "missions régaliennes". Un trente-septième secteur regroupe par ailleurs tous les agents polyvalents. Chaque année, une autre enquête est réalisée auprès des collectivités locales (enquête Colter). Elle comptabilise les effectifs selon le cadre d'emploi (travail à temps complet ou partiel) et le statut (catégorie hiérarchique). Les deux approches sont complémentaires.

Le champ de l'enquête, l'échantillon et la collecte

L'enquête annuelle Colter concerne toutes les collectivités de la région. Dans l'enquête par secteur d'activité, le champ est plus restreint : il couvre les collectivités territoriales proprement dites (communes, conseils généraux et Conseil régional) et les établissements publics administratifs (Centres Communaux d'Action Sociale -CCAS-, communautés de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux à vocation unique -SIVU- et multiple -SIVOM-...). Au total, près de 1 500 unités constituent la base de sondage. L'échantillon constitué contient 700 organismes qui couvrent près de 94 % de l'emploi territorial d'Alsace. Ainsi, ont été interrogés :

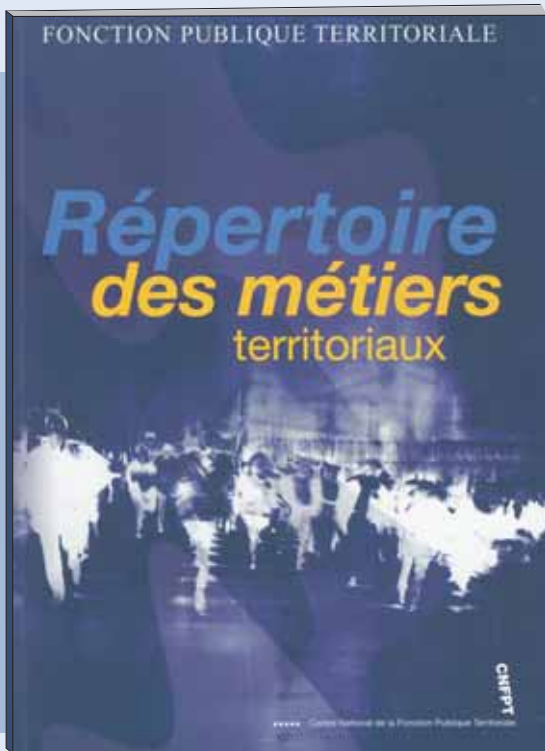
- le Conseil régional, les conseils généraux et les Services Départementaux d'Incendie et de secours ;
- les Centres de Gestion, le Crédit Municipal, l'ensemble des Etablissements Publics, les Offices d'Habitation à Loyer Modéré ;
- la Communauté Urbaine de Strasbourg et les communautés d'agglomération de Mulhouse et Colmar ;
- l'ensemble des SIVU, SIVOM, et Syndicats mixtes de 5 agents et plus ;
- l'ensemble des communes, CCAS et communautés de communes de 10 agents et plus ;
- un échantillon pour les SIVU, SIVOM, Syndicats Mixtes, communes, CCAS et communautés de communes dont l'effectif est inférieur aux seuils mentionnés ci-dessus.

L'échantillon a été construit de manière à respecter la répartition des organismes par département, par type de collectivités ainsi que la répartition des effectifs par catégorie (A, B, C).

Le champ des effectifs pris en compte est constitué des :

- salariés régis par le statut de la fonction publique (fonctionnaires titulaires ou non, vacataires, auxiliaires, temporaires) et les agents relevant du droit privé,
- présents au 31 décembre de l'année d'enquête, y compris les personnels payés mais mis à la disposition d'autres organismes, les personnels non payés, mais toujours en fonction (maladie), les agents non permanents (remplaçants, saisonniers).

La collecte a été réalisée par voie postale au cours du premier semestre 2005 simultanément à l'enquête Colter. Le taux de réponse global est de 91,7 %.



60 €

Le Répertoire des métiers territoriaux regroupe les métiers de la fonction publique territoriale, répartis en 5 champs d'activités.

Ces métiers sont le reflet de la diversité et de l'efficacité des services publics locaux.

Le répertoire répond aux besoins des décideurs locaux, de leurs personnels et de leurs représentants en matière de gestion des ressources humaines notamment pour anticiper les échéances démographiques.

S'adresser à

Éditions du CNFPT - 10-12 rue d'Anjou - 75381 Paris Cedex 08

Tél : 01 55 27 41 30 - Fax : 01 55 27 41 31 - Site Web : www.cnfpt.fr



Un nouvel espace sur le site www.insee.fr

Le portail Collectivités locales s'adresse aux acteurs publics locaux et, en particulier, aux collectivités locales pour :

- leur faciliter l'accès aux nombreuses informations régionales et nationales disponibles sur www.insee.fr ;
- présenter des éléments de réponse à certaines de leurs problématiques, en termes de produits mais aussi de services et d'études en partenariat.



En quelques clics :

les études et les chiffres à télécharger sur le site selon la problématique choisie, avec des possibilités d'études en partenariat pour approfondir un thème spécifique.



■ ALSACE-MOSELLE ■



Insee-Alsace

Cité Administrative Gaujot ■ 14 rue du Maréchal Juin ■ 67084 Strasbourg Cedex
Tél (33) 03 88 52 40 40 ■ Fax (33) 03 88 52 40 82
Site Internet : www.insee.fr/alsace

Prix du dossier n°10 "La fonction publique territoriale en Alsace" : 5 euros

Abonnement à Chiffres pour l'Alsace
Revue (6 numéros) + Conjoncture (4 numéros) + L'année économique et sociale
France : 28 euros / Étranger : 35 euros

© INSEE - 2006 ■ Code Sage : CPAD1072 ■ ISSN : 1627-2706 ■ ISBN : 2-11061614-8
Dépôt légal : Mars 2006

